

Conditions Générales de vente -

Code : TPE1626

Article 1 : Clause générale

La CCI de la Drôme accompagne les entreprises du commerce, de prestations de service à la personne, de l'hôtellerie, de l'hôtellerie de plein air et de la restauration dans le développement de leur activité.

Elle intervient également auprès des collectivités locales et à ce titre, elle commercialise des prestations de service et de conseil dans le cadre de son activité d'accompagnement.

Les présentes CGV s'appliquent aux prestations suivantes :

- Diagnostic communication,
- Diagnostic agencement du magasin,
- Diagnostic numérique,
- Accompagnement des professionnels,
- Audit de fonctionnement hygiène,
- Diagnostic des équipements et locaux de cuisine,
- Réseau Promenade Gourmande,
- Séminaire de Caractère,
- Etudes ciblée sur le commerce.

Article 2 : Commande

Les présentes CGV, ainsi que, le cas échéant, les conditions particulières de vente et/ou le bon de commande, expriment l'intégralité de l'accord des parties. Celles-ci ne pourront donc se prévaloir d'aucun autre document, contrat ou échange antérieurs à la validation du bon de commande.

La confirmation de la commande par la CCI de la Drôme ne peut intervenir qu'après réception du bon de commande signé et accompagné du chèque correspondant à l'ordre de la CCI de la Drôme.

La CCI de la Drôme se réserve le droit d'annuler ou de suspendre toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure tant que le litige n'est pas réglé. Toute commande implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente et de paiement.

Le Client qui souhaite acquérir un service s'engage obligatoirement à :

- sélectionner le(s) produit(s) sur le bon de commande ;
- remplir le bon de commande sur lequel il indiquera toutes les informations demandées ;
- accepter les CGV et renoncer à se prévaloir de ses propres conditions générales ou d'autres conditions ;
- respecter les engagements demandés pour la bonne exécution de la prestation et détaillés dans les conditions particulières de la prestation ;
- effectuer le paiement dans les conditions prévues.

Article 3 : Prix, Modalités de paiement, Transfert des risques

Les prix sont indiqués en euros, hors taxes et toutes taxes comprises.

La CCI de la Drôme se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sans préavis. Le prix applicable est celui qui est indiqué sur le bon de commande ou dans les conditions particulières de vente de la prestation concernée et accepté par les deux parties.

Le prix des prestations est réglé selon les modalités indiquées ci-après :

A défaut d'échéancier prévu dans le bon de commande, le paiement intégral de la commande déclenche le traitement de celle-ci.

Les prestations doivent être réglés en euros par chèque à l'ordre de la CCI de la Drôme.

Des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date limite de paiement, sans qu'un rappel soit nécessaire. Le taux de ces pénalités est égal à trois fois le taux d'intérêt légal connu au moment de la conclusion du contrat. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est due en cas de retard de paiement.

Article 4 : Facture

La facture est adressée à l'adresse indiquée par l'utilisateur lors de la commande. Elle est établie conformément au tarif en vigueur au jour du passage de la commande. La CCI de la Drôme dégage toute responsabilité quant aux erreurs de saisies du client. Ce dernier reste responsable du paiement.

Article 5 : Droit de rétractation

Compte tenu de la spécificité des prestations proposées, en particulier le caractère directement utilisable et personnalisé des diagnostics, le droit de rétractation de la commande ne pourra s'appliquer.

Article 6 : Obligations des parties

Obligations de la CCI la Drôme

Les prestations de services proposées par la CCI de la Drôme mettent à sa charge une obligation de moyens. La CCI de la Drôme s'engage en particulier à fournir tous les moyens humains adéquats et à apporter tous les soins nécessaires à l'exécution de sa prestation. Lors de l'exécution de la prestation, des conseillers de la CCI de la Drôme interviennent chez le Client : ils restent alors sous l'autorité et la responsabilité de la CCI de la Drôme.

A l'issue de sa prestation, la CCI de la Drôme s'engage, s'il y a lieu, à remettre au Client le(s) bien(s) livrable(s) mentionné(s) dans les conditions particulières de vente et/ou le devis ou le bon de commande.

La prestation est réalisée sur la base des informations et documents que le Client a transmis à la CCI de la Drôme par écrit ou lors de leurs entretiens et échanges en face à face. Ils sont considérés comme exacts et sincères. Dans le cas d'un diagnostic, d'un audit ou d'une étude notamment, les recommandations formulées dans le cadre ou à l'issue de la prestation correspondent à la situation de l'entreprise telle qu'elle a été décrite par le Client au moment de l'exécution du contrat. La CCI de la Drôme décline toute responsabilité en cas d'omission, d'insuffisance, d'inexactitude ou d'erreur concernant les informations ou les documents qui lui sont transmis par le Client.

Dans le cas où la responsabilité de la CCI la Drôme serait engagée, l'indemnité à laquelle le Client pourrait prétendre est plafonnée au prix de la prestation.

Obligations du Client

Le Client s'engage à régler le prix et à respecter les modalités et dates de règlement mentionnées sur le site et/ou les conditions particulières de vente et/ou le devis ou le bon de commande.

Le Client s'engage à fournir à la CCI de la Drôme tous les moyens utiles à l'exécution de la prestation de services. Il s'engage en particulier à indiquer nommément les personnes qui seront les interlocuteurs des conseillers de la CCI de la Drôme, à honorer les rendez-vous et à fournir l'ensemble des informations et documents utiles à l'exécution de la prestation de la CCI de la Drôme. Le Client s'engage à utiliser les outils mis à sa disposition par la CCI la Drôme dans le cadre de la réalisation de la prestation, conformément aux conditions d'utilisation détaillées dans les conditions particulières de la prestation concernée.

En cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations par le Client, la CCI de la Drôme pourra mettre fin au contrat de plein droit, cinq jours calendaires après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

Lorsque le non-respect de ces obligations par le Client rend impossible l'exécution de sa prestation par la CCI de la Drôme, la résiliation du contrat qui en résulte de plein droit ne donne lieu à aucun remboursement au profit du Client.

Article 7 : Confidentialité, propriété intellectuelle et protection des données personnelles

Les informations transmises par le Client à la CCI de la Drôme sont considérées comme strictement confidentielles dans la mesure où elles n'ont pas été rendues publiques par d'autres voies. Le (ou les) biens livrable(s), réalisé(s) par la CCI de la Drôme pour le compte du Client, est (sont) strictement confidentiel(s). La CCI de la Drôme s'engage à ne pas le(s) diffuser sans son accord exprès.

Les données à caractère personnel sont traitées dans les conditions indiquées sur le formulaire de collecte. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément à l'article 34 de la Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 et de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression concernant les données informatiques le concernant.

Article 8 : Transmission de documents financiers

Le client accepte de transmettre au conseiller de la CCI de la Drôme les informations financières nécessaires au diagnostic et à l'élaboration de préconisations réalistes dans le cadre du plan de progrès (derniers bilans et comptes de résultats) afin que les recommandations concernant des investissements ultérieurs à réaliser par l'entreprise puissent être cohérentes avec la capacité financière de celle-ci.

Article 9 : Résiliation du contrat

Hors cas de force majeure, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme peut être amenée à mettre fin, de façon anticipée au présent contrat, si l'entreprise ou la

collectivité contractante venait à ne pas respecter les obligations afférentes, après signification demeurée vaine.

Article 10 : Cession du contrat

Le présent contrat ne peut faire l'objet d'une cession à une tierce personne.

Article 11 : Responsabilité

La CCI de la Drôme ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée lorsque le retard, la mauvaise exécution ou l'inexécution du contrat est imputable au Client ou qu'elle est liée à un cas de force majeure.

Article 12 : Droit applicable - Tribunaux compétents

Toutes les contestations relatives aux ventes de services conclus par la CCI de la Drôme, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

Toute contestation survenant à l'occasion de l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente ou des ventes et prestations qu'elles régissent seront de la compétence des tribunaux de Valence.

Article 13. Relation Clients

Pour toute information, question ou réclamation, le Client peut adresser un courriel à : commerce-tourisme@drome.cci.fr

**CCI de la Drôme - 52-74 rue Bathélémy de Laffemas - BP 1023 - 26 010
Valence Cedex (0)4 75 75 70 00**